

## DEMANDE CARTE INSULAIRE

La carte insulaire est personnelle. Une photo récente du bénéficiaire y est apposée.

La carte insulaire est à attribuée toute personne physique justifiant d'au moins 1 des critères ci-dessous.

Critères	Pièce à fournir
<input type="checkbox"/> Propriétaire majoritaire d'un bien sur l'île Chausey	Attestation notarial
<input type="checkbox"/> Contrat de location sur l'île Chausey	Copie du contrat de location en cours
<input type="checkbox"/> Inscrit sur la liste électorale	Copier de la carte électorale
<input type="checkbox"/> Contrat de travail sur l'îles Chausey	Copie du contrat de travail en cours

Le/La titulaire de la carte « insulaire », peut faire une demande multiple pour un membre de sa famille.

Limitier à son conjoint(e) et ses enfants dans la limite de 21 ans inclus.

Pièces à fournir pour une demande multiple :

Copie du livret de famille ou copier du contrat de PACS.

	Demandeur 1	Demandeur 2	Demandeur 3	Demandeur 4	Demandeur 5
Nom					
Prénom					
Date de Naissance					
Tél.					
Courriel					

Photo d'identité pour chaque demandeur

La carte insulaire sera accordée au regard de la conformité des pièces fournies par le demandeur. Compte tenu de l'affluence lors des départs. Aucune carte sera traitée à moins de 72h avant votre départ.

Les cartes insulaires font l'objet de campagne de contrôles régulier consistant à vérifier les critères d'attribution.

Date :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :